

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Convention médicale : les besoins des jeunes médecins ne sont pas accessoires

Paris le 15 mars 2024

Hier matin s'est tenue une nouvelle réunion entre les syndicats de médecins libéraux et l'Assurance Maladie dans le cadre des négociations de la nouvelle convention médicale. Les syndicats représentatifs des étudiants en médecine, internes et jeunes médecins généralistes étaient présents, en tant que structures observatrices, pour porter la voix de ceux qui sont indubitablement l'avenir du système de santé.

**ReAGJIR et l'ISNAR-IMG témoignent conjointement de leur mécontentement face à l'absence de prise en compte de leurs propositions spécifiques à destination des jeunes médecins.**

#### Aides à l'installation

Alors qu'il était question de refondre les aides à l'installation dans une logique de simplification, force est de constater que l'idée semble davantage être de rogner sur leur coût pour financer d'autres mesures. **Il est regrettable de constater que les propositions mises sur la table sont même inférieures à celles présentées l'année dernière lors des précédentes négociations !**

A la place de la simple majoration de 30% du forfait patientèle médecin traitant, **ReAGJIR et l'ISNAR-IMG demandent que ce forfait soit calculé lors des premières années sur la base de la file active.** Ceci permettra de compenser la montée en charge progressive de la patientèle déclarée, et donc de mieux valoriser l'exercice des jeunes installés en début de carrière, notamment dans un contexte de collaboration.

## Conventionnement des remplaçants

**Depuis le début des négociations, ReAGJIR et l'ISNAR-IMG ont porté des propositions concrètes afin d'intégrer les médecins remplaçants à la nouvelle convention médicale.** Il s'agit d'un sujet crucial pour cette catégorie de médecins dont l'exclusion conduit à pérenniser un statut précaire : refus d'accès au développement professionnel continu, inéquité dans la protection sociale, invisibilisation de leur rôle indispensable dans la continuité des soins.

Malgré nos sollicitations répétées, la question de la place des remplaçants n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour des négociations. C'est pourquoi **ReAGJIR et l'ISNAR-IMG appellent l'Assurance Maladie et les syndicats potentiels signataires à prendre en compte les attentes fortes des remplaçants :**

- **Création d'un espace Amelipro** avec accès plein et entier aux téléservices de l'Assurance Maladie pour tous les remplaçants, afin d'intégrer pleinement ces médecins dans le système de santé et documenter leur activité ;
- **Extension aux remplaçants de l'aide financière complémentaire pour maternité, paternité, adoption**, introduite par l'avenant 3 de la convention médicale ;
- **Valorisation financière incitative des médecins remplaçants s'engageant là où les besoins sont les plus criants** : exercice en zone sous-dotée, participation à la PDSA, etc.

Si le statut de structure observatrice ne confère pas une voix décisionnaire dans les négociations, **il relève dès lors des autres parties prenantes d'entendre les besoins exprimés par les représentants des jeunes médecins**, afin de construire avec eux une convention médicale attractive, adaptée à leur début d'exercice.

---

## Contacts presse

**Pauline Saint-Martin**

+33 6 83 00 57 40

[pauline.saintmartin.rp@gmail.com](mailto:pauline.saintmartin.rp@gmail.com)

**Florie Sullerot**

+33 6 73 07 53 01

[president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)